



Rapport d' Orientation Budgétaire

2025

GRAND ROVALTAIN

Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale

Le Rapport d'Orientation Budgétaire

L2312-1 du CGCT

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Organisation du document

1. Exécution de l'exercice budgétaire 2024
 - 1.1. Budget primitif
 - 1.2. Exécution du budget
 - 1.3. Situation financière
 - 1.4. Bilan social
2. Orientations budgétaires envisagées pour l'exercice budgétaire 2025
 - 2.1. Prospective
 - 2.2. Evolution prévisionnelle des dépenses et des recettes

Annexe : programme prévisionnel d'activités

1. Exécution de l'exercice budgétaire 2024

Le budget primitif 2024 a été adopté le 06 février 2024. Il a été exécuté normalement, les chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement ont été convenablement pourvus en dépenses et recettes en opérations réelles.

Pour rappel, le syndicat a anticipé le changement de régime comptable en passant de la M14 à la M57 au 1^{er} janvier 2023.

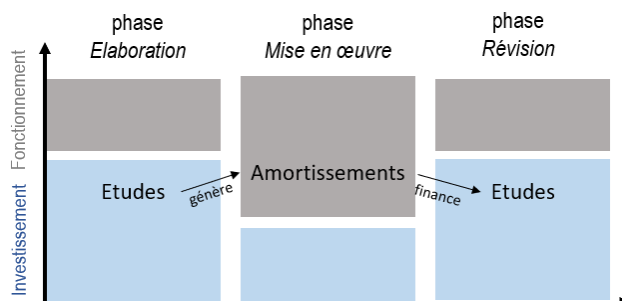
1.1 Budget primitif

Le budget primitif 2024 faisait apparaître les éléments suivants :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
	751 142.45€	751 142.45€
Investissement	Dépenses	Recettes
	247 500€	396 045.23€

Le suréquilibre en investissement provient de l'impact de l'excédent de cette section dû aux amortissements des études réalisées pour l'élaboration du SCoT. Les amortissements réalisés ces dernières années sont cohérents avec le cycle des missions du syndicat et la prescription de la révision au dernier trimestre 2022. Le montant des dépenses d'investissement est d'ailleurs plus élevé en 2024 qu'en 2023, conformément aux prévisions. Le niveau des recettes des deux sections est affecté par un report d'excédent tant en fonctionnement qu'en investissement.

La révision marque le démarrage d'un nouveau cycle pour les dépenses – l'exercice 2024 s'inscrit dans cette continuité



1.2 Exécution du budget

- **Un budget au service des missions du syndicat**

L'exercice 2024 a été marqué principalement par :

A. L'élaboration de la révision

La révision du SCoT a été actée au dernier trimestre 2022. Le budget avait anticipé les dépenses liées à la révision, il a permis, entre autres, le recours à des prestataires externes sur des volets spécifiques de la révision. Le budget de l'année 2024 est marqué par des dépenses d'investissements liées à ces études. Ces dépenses sont réalisées sur fonds propres sans avoir recours à une augmentation des cotisations des EPCI. Certaines dépenses engagées en 2024 seront soldées sur l'exercice 2025 et nécessiteront un rapprochement des dépenses dans le prochain budget.

Les actions de concertation ont engendré des dépenses pour la bonne tenue de réunions (location de salle, édition de documents). En fin d'année 2024, le syndicat a fait l'acquisition d'une borne interactive afin de disposer de média de communication lui permettant d'améliorer sa visibilité en particulier afin de communiquer sur l'exercice de la révision.

B. La mise en œuvre du SCoT

Elle s'est traduite par la poursuite de l'accompagnement des collectivités à la prise en compte du SCoT dans leurs documents d'urbanisme notamment lors des réunions PPA et la formulation des avis du Syndicat. L'équipe du syndicat a été présente, au maximum, à chacune des étapes d'accompagnement des communes et des EPCI pour la réalisation de leur projet et documents. La réalisation d'outils d'accompagnement se poursuit avec l'édition de fiches outils publiées sur le site internet et transmises à l'ensemble des partenaires du syndicat.

C. Le développement de l'expertise et de l'ingénierie territoriale

Le syndicat poursuit le développement de l'expertise et de l'ingénierie territoriale dont le besoin est renforcé depuis la loi climat et résilience : outils d'observations et de suivi de la consommation foncière et de l'artificialisation. Il développe en premier lieu des outils de connaissance et d'observation :

- A travers le développement d'une BD de données dite ROVALTERRA - OCSOL afin de créer tant les outils de connaissance, que la maîtrise des données à son échelle et pour les collectivités qui composent le Grand Rovaltain. L'OSCOL s'appuie sur des compétences développées en interne au syndicat. L'acquisition de données complémentaires a permis d'étendre le champ de compétence de l'outil. Une plateforme de visualisation a été développée et a permis la mise en ligne sur internet de nombreuses données produites par le syndicat et en lien avec l'observatoire Rovalterra.
- Une étude a été engagée pour la réalisation d'un Schéma d'Urbanisme Commercial et des Services (SDUCS) à l'échelle du Grand Rovaltain et portée par le SM SCoT en lien étroit avec les 3 EPCI. Ce chantier nécessite le recours à un bureau d'étude d'accompagnement à cheval sur l'exercice 2024 et 2025. Le SDUCS débouchera sur le développement d'un observatoire de l'urbanisme commercial et d'outils d'accompagnement à anticiper.
- Les actions d'accompagnement et d'animation locale de la biodiversité s'est poursuivie notamment à travers le lancement d'une étude sur les zones humides patrimoniales du Grand Rovaltain. Cette étude permettra d'alimenter les réflexions du syndicat dans le cadre de la révision mais également sur le long cours par une éventuelle déclinaison dans son programme d'action.

D. Fonctionnement du syndicat

Le syndicat a poursuivi la mise à niveau des équipements de travail.

Des provisions pour les CET ont été prévues au budget et ont vocation à être reportées sur l'exercice suivant.

Le syndicat a poursuivi sa démarche d'optimisation des charges débutée en 2023 par la souscription au service de véhicule en libre-service CITIZ en lieu et place d'un véhicule en location longue durée et en 2024 par la transformation des réseaux téléphonie et internet afin d'optimiser et de moderniser les outils de travail des agents.

• Principales recettes et dépenses

Recettes

Les participations des EPCI membres sont venues alimenter la section de fonctionnement. Elles sont calculées au prorata de la population des EPCI sur la base de 1,2 €/habitant. Les recettes sont réparties comme suit :

Recette	Montant de la participation
Participations des EPCI	88,5 %
CA Valence Romans Agglo	274 470 €
CA Arche Agglo	72 619 €
CC Rhône Crussol	42 450 €
DGD Etat pour la révision	10%
DGD 2024	43 000 €
Autre	1,5 %
Maltose	5 000 €
Autres recettes	2 346 €

Les autres recettes sont dues à la DGD urbanisme perçue au titre de la révision du SCoT, la participation à l'appel à projet recherche Maltose (qui sera possiblement perçue sur l'exercice 2025) et d'autres recettes dont un transfert de CET au bénéfice du syndicat.

Dépenses

Les dépenses ont été tournées vers les missions principales du syndicat : révision du SCoT et ingénierie territoriale. La mise en œuvre du SCoT a généré moins de dépenses puisque celles-ci se sont logiquement reportées vers les deux autres postes.

La révision, bien que principalement effectuée en interne a nécessité des dépenses pour l'acquisition de données, la tenue de groupes de réflexion et ateliers, réalisation et édition de document, l'organisation de réunions des PPA et la communication relative à la révision. Plusieurs chantiers ont nécessité le recours à des appuis externes (études ou conventionnement) qui ont généré des dépenses parfois importantes mais conformes au budget voté en début d'année :

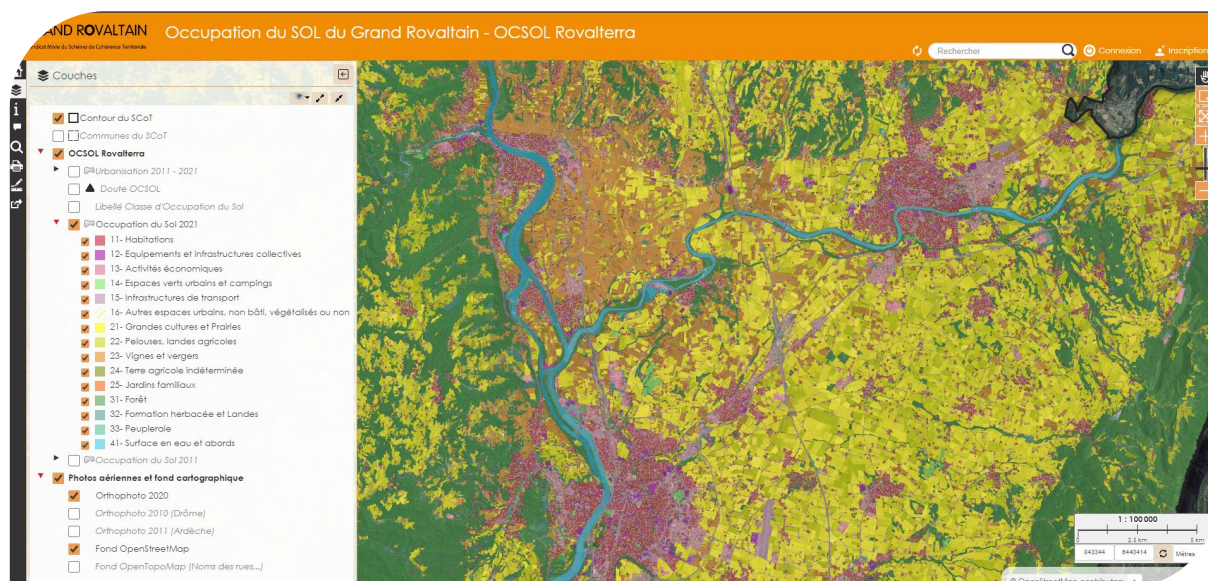
- Etude bilan besoin ressource
- Etude Schéma d'urbanisme commercial et des services
- Etude d'identification des zones humides patrimoniales
- Convention avec les CAUE de l'Ardèche et de la Drôme.

Une partie des dépenses liées à ces études sera soldée sur l'exercice 2025.

Le développement de l'ingénierie territoriale, lui aussi principalement mis en œuvre en interne, a nécessité des dépenses pour l'acquisition de données, des outils de traitement et de visualisation des données géographiques et le développement de partenariat et collaborations.

Des premiers conventionnements pour la diffusion et le partage des données produites dans le cadre de l'observatoire Rovalterra, au bénéfice des collectivités locales ont été mis en œuvre.

Développement des outils de communication de l'observatoire Rovalterra et mise en place de convention de partage de données



- **Evolution du budget en cours d'exercice**

L'exercice 2024 n'a pas nécessité le recours à une modification budgétaire ou de fongibilité des crédits.

1.3 Situation financière

Pour rappel, le niveau des amortissements depuis 2017 a impacté l'équilibre du budget du syndicat. Les exercices 2018 et 2019 ont ainsi été clôturés avec un déficit de fonctionnement dû aux amortissements, que la reprise à titre exceptionnel d'investissement à hauteur de 150 000 € lors de l'exercice 2020 a limité. Cette opération a permis un maintien du **taux de participation des membres inchangé depuis 7 ans**.

Il n'y a pas eu de recours à l'emprunt et le syndicat n'est pas endetté.

L'estimation du compte administratif à fin 2024, laisse entrevoir une section d'investissement déficitaire au regard du report d'exercice. L'alimentation par les amortissements des années antérieures permet au syndicat d'avoir une capacité d'investissement nécessaire à la conduite de la révision et notamment pour la réalisation des études en cours et celles envisagées. Plusieurs études débutées en 2024 seront terminées sur l'exercice suivant et vont consommer progressivement

l'excédent d'investissement. A noter également que certaines dépenses contraintes et impactantes pour le syndicat mixte, telle que l'enquête publique en fin de procédure de révision, doivent être anticipées. **Le calendrier de la révision du SCoT sera impactant sur ce point.**

Pour la section de fonctionnement, l'estimation du compte administratif laisse entrevoir un léger déficit en fin d'exercice. Celui-ci s'explique en grande partie par les virements entre sections, permettant d'alimenter la section d'investissement, dont la mobilisation est logiquement accrue pour la révision. Le report d'excédent de fonctionnement des années passées permet d'absorber ce déficit ponctuel.

1.4 Bilan social

• Effectifs

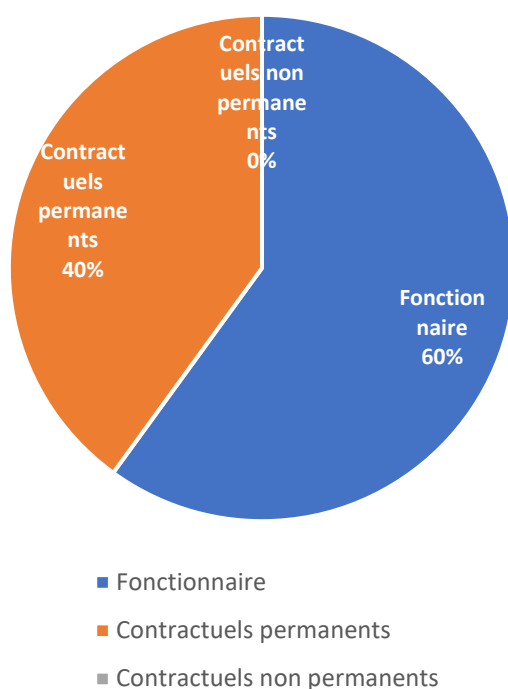
L'équipe technique composée de 4 agents à temps complet, animée par le Directeur Julien FABRE, contribue à la mise en œuvre des différentes missions du Syndicat Mixte SCoT du Grand Rovaltain Drôme Ardèche.

Planification urbaine et territoriale, associant aménagement, développement et environnement ; Urbanisme réglementaire et opérationnel ; Géomatique, cartographie, infographie, analyse urbaine, paysagère et environnementale ; Déplacements, habitat, développement économique y compris agriculture, commerce et tourisme, continuités écologiques ; sont autant de compétences mobilisées.

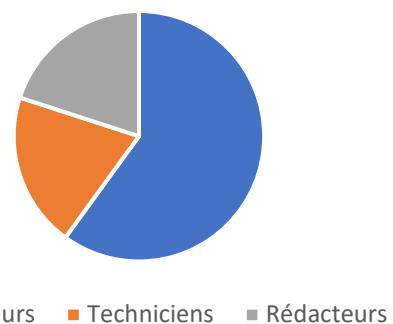
Au 31 décembre 2024, parmi les agents du Syndicat Mixte SCoT du Grand Rovaltain, on compte 3 fonctionnaires et 2 contractuels (dont 1 en CDI).

L'année 2024 a été marquée par l'absence de mouvement de personnel.

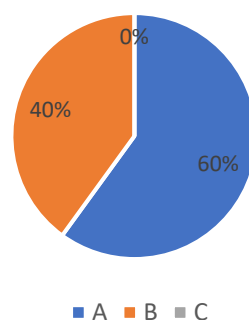
Ratios Fonctionnaires/Contractuels



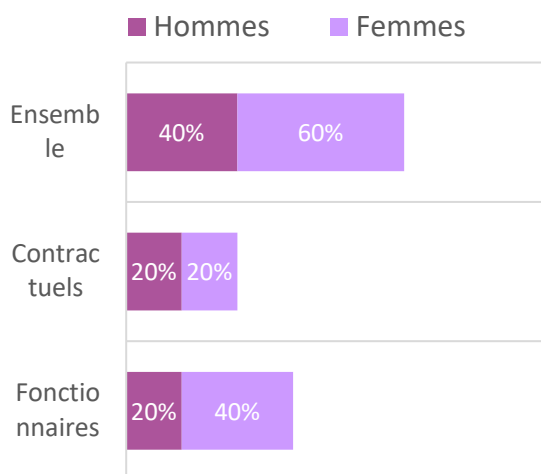
Les principaux cadres d'emploi



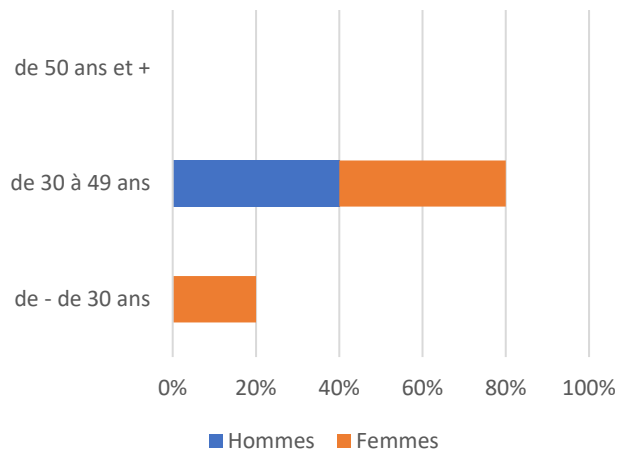
Répartition des agents par catégorie



Répartition Hommes/Femmes par statut



Pyramide des âges



- **Rémunération des agents**

Les charges de personnel représentent 59.7% du budget de fonctionnement 2024 du Syndicat Mixte. Alors que la part d'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (ISFE), représente 10.7% du budget de fonctionnement, elle représente également 17.9% des charges de personnel.

Par délibération DCS n°10-26 du 22 décembre 2010, le Comité Syndical du Syndicat Mixte SCoT du Grand Rovaltain, décide d'attribuer à son personnel, les titres restaurant à hauteur de 50% de la valeur faciale du titre fixée à 6 euros soit 3 617,97€ affecté à cette même section (1.38% des charges de personnel).

- **Durée effective du travail**

Selon la réglementation, le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1607 heures, soit une durée hebdomadaire fixée à 35 heures par semaine. Ainsi, les agents du Syndicat Mixte, travaillent 1607 heures par an et réalisent des cycles hebdomadaires de 38 à 39 heures par semaine. Ils travaillent du Lundi au Vendredi. Aucun arrêt maladie n'est à relever en 2024 (au 5/12).

- **Télétravail**

Par délibération DCS n°21-01 en date du 09 février 2021, complétée par la délibération DCS n°22-14 en date du 18 octobre 2022, le Comité Syndical a décidé d'instaurer la pratique du télétravail. Ainsi, les agents du Syndicat Mixte télétravaillent au maximum deux jours par semaine et sont présents trois jours par semaine sur le site du Syndicat Mixte.

2. Orientations budgétaires envisagées pour l'exercice 2025

2.1 Prospective

L'activité prévisionnelle du syndicat de l'année 2025 est étroitement liée au calendrier de la révision du SCoT. Les différentes hypothèses étudiées sont contraintes par la modification (ou l'absence de modification) du SRADET Aura et de l'instabilité législative affectant le zéro artificialisation nette. Toutefois, les études, chantiers et travaux du syndicat, se rattachant à la révision, à la mise en œuvre du schéma ou à son volet d'ingénierie territoriale ne sont pas nécessairement impactés au titre du budget prévisionnel. En effet, l'activité prévisionnelle du syndicat se poursuivra et certaines actions qui pourraient être rattachées à la mise en œuvre du SCoT révisé et à son programme d'action pourraient se voir rattacher au volet ingénierie territoriale si le calendrier devait être bousculé. Il convient de noter que la perspective d'un arrêt de la révision du SCoT en 2025 nécessite de prévoir la réalisation de l'enquête publique et de l'édition/diffusion des documents représentant des postes de dépenses importants.



Presented with xmi.r.d

A. La révision du SCoT

La révision du schéma a été actée lors du comité syndical du 18 octobre 2022. Cette phase marque un nouveau cycle dans le programme d'action du syndicat et pour son budget.

Ainsi, des études ont été lancées sur les grands chantiers définis comme prioritaires et figurant parmi les objectifs de la révision. En septembre 2024, le comité syndical a pris la décision de préciser les objectifs de la révision et d'**affirmer le caractère bioclimatique du SCoT révisé**.

Une partie des travaux est réalisée en interne et permet de maîtriser les dépenses d'investissement de manière à ne pas générer à nouveau un besoin d'amortissement trop impactant pour les exercices suivants. Toutefois, certains chantiers s'appuient sur le recours à des prestations externes comme notamment pour l'axe ressource en eau à travers une étude bilan besoin ressource, l'urbanisme commercial, la qualification des zones humides patrimoniales et l'accompagnement du syndicat sur l'axe Ruralité et modèles d'urbanisme villageois.

La révision du schéma nécessite également la mise en place d'une concertation et d'une communication spécifique avec des coûts de façonnage, d'édition et de communication de documents, d'organisation de réunions publiques et de temps de concertation en direction des personnes publiques associées et des collectivités. Les coûts de l'enquête publique, qui interviendra à l'issue de la procédure, devront également être anticipés. Il convient de noter que ceux-ci peuvent être évalués de 60 à 120 k€ (selon le nombre de commissaires enquêteurs qui seront nommés) et représentent une dépense majeure pour le syndicat. Des dépenses pour un accompagnement à la rédaction des livrables du syndicat peuvent également être envisagées sur cet exercice.

B. Ingénierie territoriale

Le développement de l'ingénierie territoriale va se poursuivre et permettra progressivement d'alimenter les travaux du syndicat et des collectivités qui le composent.

L'observatoire de l'artificialisation et de la santé des sols **Rovalterra** a vocation à être mis à jour, développé et valorisé. Des documents de type panorama et analyse thématique seront réalisés en interne et diffusés sur le Grand Rovaltain. Des travaux sur la caractérisation des gisements fonciers, les zones d'activités et sur la végétalisation des espaces ont été conduits en 2024 et viendront alimenter la base de données et la révision du schéma.

Le projet de recherche **MALTOSE** retenu par l'ADEME, associe le SCoT du Grand Rovaltain au CEREMA, au Laboratoire THéma rattaché au CNRS et à l'Université de Bourgogne, la société ALTEREO et le SCoT du Gapeçais. Ce projet de recherche permettra au SCoT de :

- Mieux maîtriser les méthodes de calcul de l'artificialisation nette pour ne pas dépendre entièrement de l'observatoire national de l'artificialisation (Etat) ;
- Disposer gratuitement pendant 8 ans pour l'usage du territoire du Grand Rovaltain de deux outils logiciels, objets de la recherche qui incorporent des modules d'intelligence artificielle propriété du Laboratoire THéma : 1/outils d'autodiagnostic ZAN/multifonctionnalité des sols pour l'intégration sur le territoire des couches de données satellitaires, aériennes, cadastrales et de calcul semi-automatique de l'artificialisation brute et nette en vue notamment de l'accompagnement par le syndicat des communes du Grand Rovaltain pour l'élaboration des rapports prévus par la Loi Climat et Résilience; 2/ outils de modélisation prospective pour des simulations de trajectoires de sobriété foncières fondées sur plusieurs scénarios de développement. Cette valorisation sera un gain direct pour les communes du territoire.

Le lancement d'un schéma d'urbanisme commercial et des services (**SDUCS**) a été acté en fin d'année 2023 à la demande des EPCI. Un bureau d'étude spécialisé a été recruté pour accompagner le Grand Rovaltain. Ce chantier fait également le lien avec la nécessaire mise à niveau du volet commercial du SCoT pour sa partie logistique. En parallèle des outils d'observation des mutations et évolutions du tissu commercial local seront développés.

Le syndicat poursuit également la mise en place d'une stratégie locale de la biodiversité. L'arrêt de l'outil CVB a imposé une redéfinition des besoins et actions nécessaires à poursuivre. Ainsi l'accompagnement et l'animation locale de la biodiversité peuvent se poursuivre et être complétés par une amélioration de la connaissance des corridors écologiques du Grand Rovaltain et des secteurs favorables à la biodiversité (spot). C'est pourquoi une étude d'identification des zones humides patrimoniales a été lancée au second trimestre afin de renforcer le rôle du SCoT en matière de biodiversité. Une action est également en cours de définition sur la renaturation et l'identification des espaces de compensation. Elle pourrait voir le jour en 2025 et éventuellement être traduite dans le futur programme d'action du syndicat.

En parallèle du développement du volet ingénierie territoriale, le syndicat va poursuivre la mise en œuvre du SCoT et la révision, pour se faire il va devoir mettre en œuvre une communication à destination des élus et du grand public. Il s'appuiera sur le développement de nouveaux outils et médias de communication tels que la réalisation d'évènementiel (colloques, séminaires...), la modernisation de ces supports de communication (site internet, newsletter, borne interactive).

L'ensemble de ces travaux permettront d'alimenter les réflexions, à toutes les échelles, pour accompagner les collectivités dans la traduction des évolutions législatives et en particulier la loi Climat et Résilience, APER et Industrie Verte.

C. La mise en œuvre du SCoT exécutoire

En parallèle du bilan du SCoT et des évolutions à engager le syndicat assurera la poursuite de la mise en œuvre du SCoT. Celle-ci devra être renforcée au regard des évolutions prévues du schéma et se traduiront notamment par :

- La coordination des actions des 3 EPCI et de l'évolution des stratégies notamment en matière d'habitat, de développement économique, de gestion de la ressource en eau et de développement des ENR.
- l'accompagnement des collectivités pour la prise en compte du SCoT, à la demande des collectivités ou en qualité de personne publique associée ;
- l'établissement d'avis sur les documents d'urbanisme, les projets des collectivités et via la participation aux instances départementales (CDAC, CDPENAF, PLH, PC de 300 à 1000m² avec destination commerciale, PC + 5000m²,...);
- la réalisation de documents d'appuis à la mise en œuvre du SCoT (Carnets du SCoT et fiches outils).

La mise en œuvre du SCoT nécessitera la poursuite des réflexions et des travaux pour l'intégration à terme des objectifs de la loi Climat et Résilience dans le Grand Rovaltain.

D. Autres

Le syndicat qui porte et met en perspective et en cohérence un large bouquet de politiques sectorielles souvent déconnectées les unes des autres est une échelle pertinente et légitime pour accompagner les collectivités (communes, EPCI, syndicats) en facilitant leur compréhension et leur acceptabilité par les citoyens et le grand public du Grand Rovaltain.

L'après 2025 ?

De la même manière que ces dernières années, il convient de noter que les études et actions de concertation qui pourront être initiées en 2024, seront pour partie réalisées et soldées sur un exercice suivant. Le maintien des capacités du syndicat à conduire des études pour cette phase cruciale de révision est indispensable.

Par ailleurs, les dépenses comme notamment, les études dites d'élaboration de documents d'urbanisme (révision et enquête publique en découlant) qui sont affectées à la section d'investissement entraîneront des dépenses d'amortissement sur les prochains exercices budgétaires.

Le syndicat a acté la réalisation d'un programme d'action qui va s'étaler sur plusieurs années et permettre de préciser et adapter la mise en œuvre du SCoT. Ces actions portées directement par le syndicat, ou par, ou avec des partenaires seront définies en 2025 dans l'hypothèse d'un arrêt du schéma révisé cette même année. Peuvent d'ores et déjà être citées à titre d'exemple, les actions suivantes, éventuellement à reporter au programme d'action, lesquelles nécessiteront des travaux, études, partenariats spécifiques à développer :

- L'accompagnement à la mise en œuvre du SCoT révisé dans les documents d'urbanisme,
- L'accompagnement à la mise en œuvre du SDUCS,
- Précision de la stratégie de renaturation du Grand Rovaltain ;
- Identification des secteurs préférentiels de compensation ;
- Stratégie de conservation des gisements de naturalité en zones urbanisées ;
- Valorisation des zones humides patrimoniales du Grand Rovaltain,
- Mise à jour et développement des observatoires de suivi du SCoT.

De nouveaux outils contractuels et ressources devront être étudiés dès 2025 et éventuellement mis en œuvre sur les prochains exercices.

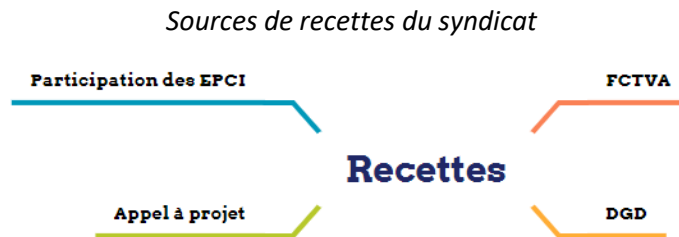
Ci-après un tableau des chantiers prévisionnels pour le cycle de la révision du SCoT.

Chantiers	2025	2026	2027
Révision du SCoT	<ul style="list-style-type: none"> Finalisation des études externes (BBR / SDUCS / ZH) Accompagnement radication Publications / Edition Concertation spécifique Amortissements (études) Réunion publique et communication Enquête publique Publications et diffusion Reprise des documents du SCoT (logiciels,...) Expertise juridique 	<ul style="list-style-type: none"> Amortissements des études Poursuite des groupes de réflexion Accompagnement des communes (boite à outils pour prise en compte du SCoT) Démarrage du programme d'action du SCoT 	<ul style="list-style-type: none"> Amortissements des études de la révision Accompagnement des communes (boite à outils pour prise en compte du SCoT) et documents pédagogiques Mise en œuvre du programme d'action Publications et diffusion Poursuite de la mise en œuvre du SCoT
Expertise et représentation territoriale	<ul style="list-style-type: none"> Animation et ingénierie territoriale (loi APER / renaturation) Développement des outils d'observation : Rovalterra – OCSOL Schéma d'urbanisme commercial et des services Participation aux organismes externes (FédésCoT, Affigeo,...) Maltose Animation de la biodiversité dans le Grand Rovaltain 		
Mise en œuvre du SCoT	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite de la mise en œuvre du SCoT Réalisation et diffusion d'outils pédagogiques InterSCoT 07-26 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement à la mise en compatibilité Poursuite de la mise en œuvre du SCoT 	

2.2 Evolution prévisionnelle des dépenses et des recettes

- **En matière de recettes**

Le syndicat pourrait s'appuyer sur :

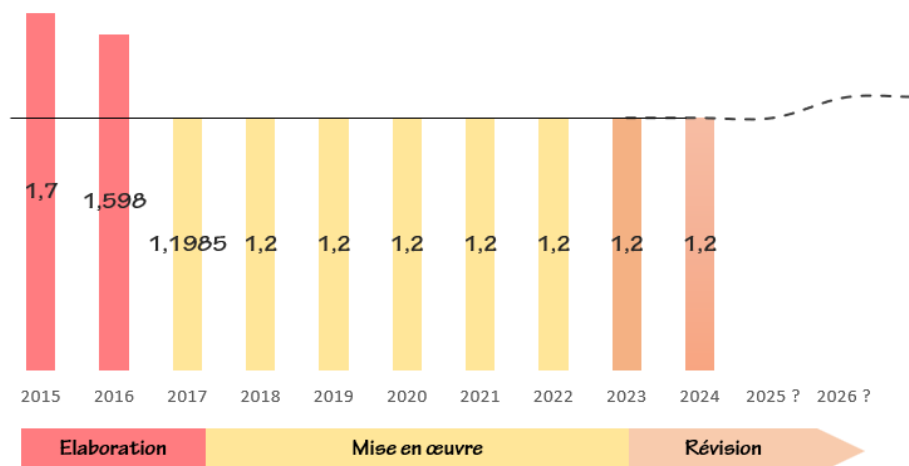


- le maintien de la base des contributions des EPCI membres **soit un taux 1,2€ par habitant**. L'excédent prévisionnel en fin d'exercice, notamment dû à la provision d'investissement qui a été alimentée par les amortissements de ces dernières années, l'excédent de fonctionnement de 2023 dû au décalage de plusieurs études et au report antérieur doivent permettre de ne pas prévoir d'augmentation du taux de participation des membres en 2025.

Toutefois, le cycle engagé par le syndicat prévoit la poursuite de la phase en cours d'investissement. Les études vont se poursuivre en 2025 et les nouveaux amortissements qui en découleront doivent être anticipés.

Il convient donc d'anticiper à partir des prochains exercices budgétaires, la possibilité d'une augmentation du taux de participation des membres tel que présenté dans la projection ci-après.

Hypothèse de l'évolution de la participation par habitant



- le versement du FCTVA sur les opérations d'investissement éligibles engagées en année N-2,
- la possibilité d'un recours à la DGD pour élaboration d'un document d'urbanisme en cas d'arrêt de la révision ;
- les financements complémentaires via la participation à des appels à projets dont Maltose.

Il convient de noter que si les travaux du syndicat dans le projet Maltose représentent, au-delà de la montée en compétence du SCoT, une recette limitée en fin de mission, la valorisation attendue à travers **la mise à disposition des produits de la recherche** pour le territoire (SCoT, EPCI et communes) – si ceux-ci s'avèrent fonctionnels – **sera un gain majeur pour les collectivités**.

- **En matière de dépenses**

- des dépenses d'investissement devront être prévues pour faire face à la révision du SCoT : études, notamment dans les domaines de l'eau et de la ruralité, expertises, réalisation et reproduction de documents, concertation et média de communication, assistance juridique, provision pour enquête publique ...) :
Etudes prévues pour accompagner la révision du SCoT, débutées en 2024 et qui se poursuivront sur 2025 :
 - Etude Bilan-Besoin-Ressource
 - Volet urbanisme commercial logistique dans le cadre du SDUCS.
 - Identification des zones humides
- des dépenses liées aux études et travaux à conduire pour établir le bilan de la mise en œuvre du SCoT, les études à conduire pour la prise en compte du ZAN, le développement et la valorisation de l'observatoire Rovalterra-Ocsol, ... ;
- le développement d'outils d'expertise territoriale et médias de communication pour accompagner l'appropriation du SCoT et des grands axes de sa révision, notamment via le développement d'une newsletter dématérialisée et par l'évolution et la mise à niveau du site internet ;
- la réalisation d'un évènementiel au croisement des sujets majeurs de la révision du SCoT : urbanisme-eau-sol ;
- la poursuite et le développement d'actions et d'outils de mise en œuvre des orientations du SCoT sur le territoire, notamment la poursuite de la publication et actualisation des fiches outils qui accompagnent les carnets thématiques ;
- la mise en œuvre d'une stratégie locale de la biodiversité et de renaturation doit permettre de capitaliser sur le CVB et de poursuivre l'accompagnement des communes et des EPCI dans ce domaine. Elle permettra également l'intégration dans le SCoT des espaces de bons fonctionnements des cours d'eau, comme le demandent le SDAGE et le PGRI, tout en assurant le lien avec les corridors écologiques et spots du Grand Rovaltain dont la connaissance des fonctionnalités doit être améliorée. Il s'agira également de rechercher des nouvelles sources potentielles de financement et de partenariat dans ce domaine.
- la prévision d'effectifs à hauteur de 5 équivalents temps plein (ETP) - voir *annexe programme prévisionnel d'activités* ;
- des dépenses liées au renforcement de l'expertise du territoire sur des sujets en lien avec les orientations du SCoT, les attentes du territoire sur l'urbanisme, l'aménagement, les déplacements, l'énergie-climat, le bioclimatisme mais également de manière à accompagner le territoire dans l'intégration des objectifs de la loi Climat Résilience (observatoire, OCSOL) ;
- l'amortissement de dépenses engagées notamment pour la réalisation du bilan du SCoT, les études propres à la révision et les études stratégiques ;
- des dépenses liées à la formation des agents et des élus ;
- les dépenses liées à la mise en place d'une participation aux frais de complémentaire santé des agents ;
- les dépenses porteront également sur les dépenses courantes telles que les locaux, fournitures, déplacements, frais de représentation et d'organisation des réunions, ou encore la mise à niveau des outils et équipements nécessaires à l'exécution des missions (informatique, serveur, logiciel, ...).

Annexe : programme prévisionnel d'activités

THEME	SOUS THEME	CHANTIER	TYPE MISSION	PLANNING				BESOIN ETP Annualisé
		<i>Hypothèse de l'arrêt de la révision en juin</i>		T1	T2	T3	T4	
Révision du SCoT	Axe ressource en eau	Suivi GR / étude / animation	C					0,25
		ES. Besoin-Bilan-Ressource	SP					
	Axe bioclimatisme	Intégration du bioclimatisme	P					0,25
		ES. Zones humides patrimoniales	SP					
	Axe ruralité...	Suivi GR / étude / animation	C					0,15
	Axe attractivité	Industrie manufacturière	C					0,25
		Hébergement de plein air	P					
		Hébergement saisonnier	P					
	Extension périmètre	Etude et animation	P					0,10
	Modernisation	Intégration SR. Carrière	P					0,15
		DAACL et articulation SDUCS	P					
	Edition des documents	Rédaction et mise en page	P					0,5
		Modernisation des contenus	P					
		Prestation d'appuis à la rédaction	SP					
Concertation	Réunion PPA	P					0,35	
	Consultation des PPA	P						
	Réunion publique	P						
	Communication	C						
Enquête publique	Préparation	P					0,45	
	Gestion des avis – dossiers d'enquête	P						
	Suivi de la commission d'enquête	P						

Ingénierie territoriale	OCSOL Rovalterra	Mise à jour BD	P	■	0,3
		Développement et valorisation	C		
	Maltose	Suivi appel à projet recherche	C	■	0,05
	SDUCS	Dév. et suivi observatoire	C	■	0,3
		ES. SDUCS	SP		
	Chantiers spécifiques	Accompagnement des collectivités : ZAN	C	■	0,35
		Stratégie compensation / renaturation	P / SP		
		Animation locale biodiversité	C		
		Hiérarchisation des TVB et EBF*	P / SP		
		Evènementiel sol – eau - bioclimatisme	P		
Mise en œuvre du SCoT	Etablissement des avis	Suivi PPA	C	■	0,7
		Accompagnement des communes	C		
		Instruction des avis	C		
	Outils d'accompagnement	Réalisation fiches et carnets	P	■	0,05
Animation du SCoT	Représentations externes	C	■	0,2	
Structure et administratif	Volet administratif	Tâches RH	C	■	1,2
		Tâches budgétaires	C		
		Tâches comptables	C		
		Secrétariat des instances	C		
		Secrétariat autre	C		

estimatif du besoin d'ETP annualisé

5,60